

Comment les professionnels intervenant auprès d'auteurs de violences au sein du couple appréhendent-ils les situations de contrôle coercitif exercé par les auteurs, et en quoi ces perceptions éclairent-elles les enjeux de l'intervention et de la prise en charge en lien avec la prévention du féminicide ?

Auteur : Versanne, Clara

Promoteur(s) : El Guendi, Sarah

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie à finalité spécialisée en criminologie interpersonnelle

Année académique : 2025-2026

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/26493>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Entretien n°2

Moi : Tout d'abord pour poser un petit peu un cadre sur votre profession. Est-ce que vous pouvez me décrire vraiment votre rôle et votre expérience auprès d'auteurs de violence au sein du couple ou du coup victime, mais peut-être le lien que vous avez en tout cas avec les auteurs ?

Intervenant : Donc en fait ma fonction, donc je suis le dirigeant de l'assistance aux victimes de la police de Liège, je suis aussi le référent violences intrafamiliales pour la zone de police de Liège et le référent d'arrondissement pour tout ce qui alarme soolking, c'est une COL, c'est un bouton poussoir, on en a parlé récemment dans la presse, c'est revenu à l'actualité et j'ai plein de dossiers avec. Donc mon contact avec les auteurs, il ne se fait que par l'intermédiaire des victimes dans le sens où dans mes entretiens avec les victimes, je leur demande de me parler des auteurs.

Moi : Ok donc c'est bien avec les victimes que vous avez des contacts ?

Intervenant : Oui, je parle à travers leur voix. Donc ça c'est une première source qu'il faut quand même établir parce qu'il y a une certaine distance et il y a une interprétation de la victime par rapport à ce que l'auteur peut vraiment penser et faire. Sachant que je suis à la base policier, je suis officier judiciaire et donc j'ai côtoyé des auteurs avant.

Moi : Dans votre passé ?

Intervenant : Dans mon passé. Maintenant, je fais le choix délibéré de ne plus contacter les auteurs parce que ma procédure de travail est exclusivement orientée victime et donc je ne veux plus être pollué entre guillemets par un avis contradictoire puisque mon seul but maintenant c'est d'aider la victime à atteindre un objectif. Ça répond à votre question ? Oui. Fantastique.

Moi : Depuis combien de temps travaillez-vous avec ce public ? Dans votre passée en tout cas vous avez côtoyé pendant combien de temps des auteurs ?

Intervenant : Donc, si je décris ma carrière, j'ai travaillé, parce qu'en fait je n'ai pas travaillé qu'avec des auteurs de violence intrafamiliales. Des auteurs tout courts. Je travaille avec eux depuis 1999. Alors 1999, c'était le siècle passé. C'est une époque que vous n'avez probablement pas connue. Voilà donc là moi j'étais à la gendarmerie à l'époque et donc j'ai commencé à travailler avec les auteurs. J'ai fait au niveau des auteurs, j'ai eu plusieurs types d'auteurs à savoir, j'ai travaillé en section pédophilie, donc c'est un type d'auteur très particulier où il y a effectivement eu des violences intrafamiliales dans ce cadre-là puisqu'il y a eu des violences sexuelles en intrafamiliales. J'ai travaillé avec des auteurs puisqu'après j'étais en stup, encore un autre type d'auteur. J'ai fait l'intervention. Donc ça c'est tout type et depuis que je suis à l'assistance aux victimes, je ne traite qu'avec les victimes et même quand j'ai des dossiers qui concernent les auteurs, je les fais entendre par quelqu'un d'autre donc j'ai accès aux auditions bien sûr, je lis toutes les auditions mais je ne rencontre plus physiquement les personnes. Et donc ça fait 25 ans.

Moi : Donc vous avez vu passer quand même quelques cas. On va passer à un cadre plus général, mais du coup j'espère que vous pourrez m'éclairer un peu par rapport aux représentations que vous pourrez avoir des auteurs. En tout cas peut-être de ce que vous avez

pu entendre ou au sein des expériences passées que vous avez pu avoir. Comment est-ce que personnellement vous pourrez décrire les auteurs que vous avez pu rencontrer ou que vous auriez pu peut-être à travers la victime rencontrée ?

Intervenant : L'auteur, en fait, on va déjà commencer par une définition l'auteur, c'est un auteur d'un fond d'un fait ponctuel en règle générale. C'est comme les victimes, c'est des victimes, ce n'est pas des victimes de la vie, c'est des victimes d'un fait. Donc l'auteur, quand nous on les rencontre, il n'est pas auteur, il est suspect. Alors c'est une notion très importante dans le sens où l'auteur, ça veut dire qu'il a été jugé responsable, etc etc. de l'action qui a été menée. Suspect, ça veut dire que on a des éléments probants qui nous font croire qui nous laissent croire que cette personne est autrice d'un fait. D'accord Donc l'approche est déjà différente. Pour vraiment répondre à la question, l'auteur ou le suspect, on va garder auteur comme ça sera plus facile pour vous. Comment est-ce que je peux le percevoir ? Je peux le percevoir comme une personne qui se présente face à l'autorité et qui doit inmanquablement se défendre qu'elle mente qu'elle ne mente pas. Son objectif est de minimiser l'effet au maximum c'est logique, c'est humain, on le fait tous, on l'a tous fait enfant etc. ce n'est pas moi, c'est sûrement mon frère. On se dédouane un petit peu. On se dédouane c'est ça. Sauf qu'ici on parle d'autres faits évidemment plus importants. Mais il y a une volonté de minimiser les faits, voire de nier les faits. Donc se reconnaître auteur n'est pas la même chose que de se savoir auteur dans le fait que notamment dans les violences intrafamiliales, une des choses les plus importantes, c'est de faire dire à l'auteur qu'effectivement il est un aveu. Il a effectivement tapé sur madame, qu'effectivement c'est un mari violent. La plupart du temps, il va retourner les choses en disant c'est pas moi qui suis violent, c'est elle qui me provoque. Ce n'est pas moi qui, c'est à cause d'eux, d'accord mais ce ne sera jamais de sa faute. Il va déplacer la responsabilité. Alors chez les auteurs de violences intrafamiliale, c'est très marqué ça. Donc on sait que... J'ai eu dernièrement un dossier où il y a des viols et notamment dans les violences intrafamiliales et où l'auteur est en aveu pour nous pour la justice, parce qu'il dit en fait j'étais obligé de la forcer puisqu'elle ne voulait pas. Donc pour lui, il ne commet pas un acte répréhensible.

Moi : C'est une logique. Pour lui c'est normal ?

Intervenant : C'est normal, puisqu'elle ne voulait pas et voilà. Oui, je l'ai frappé parce que c'est logique elle me provoque et c'est quand même moi le mâle dominant. C'est des choses qu'on entend de façon régulière ou que moi je lis en l'occurrence parce que c'est naturel, en fait c'est pas de leur faute, c'est de la foutre de la société la société est mal faite, c'est leur compagne qui s'habille trop mal ou qui provoque ou qui a failli penser à imaginer regarder quelqu'un d'autre et donc là ça nécessitait un recadrement etc etc. Ok, oui ils ont un déplacement de la responsabilité quand on avait dit tout à l'heure, mais ça je l'entends aussi souvent déjà hier, c'était constamment « il n'y a pas de responsabilisation » en tout cas de la personne et c'est si j'arrivais à un tel comportement, c'est parce qu'elle m'a poussé à vous. C'est ça. Et donc si vous avez l'immense plaisir de rencontrer Praxis, si vous dire que le premier travail à faire avec l'auteur, c'est de lui dire ça s'est mal en fait. Ce n'est juste pas normal. Et comme eux travaillent en groupe, ils font un travail de groupe. En fait, ils sont entre accusés par leur pair en fait c'est tous des auteurs et entre eux ils disent bah si ça tu pouvais pas en fait et ça c'est mal. Il y a un

regard d'auteur entre auteurs qui peut être lus responsabilisant. Ça c'est porteur parce qu'à un moment donné il se rendent compte que c'est pas bien.

Moi : Et il y a des suivis individuels ?

Intervenant : Il y en a, je pense. Je suis pas sûr de tout. Et puis c'est pas mon institution.

Moi : Vous m'avez un petit peu parlé de ça, mais quel comportement et attitude reviennent régulièrement dans ce genre d'affaires du point de vue de l'auteur évidemment. Quel comportement et attitude que l'auteur a revienne constamment en fait vis-à-vis de la victime de violences ?

Intervenant : Mais on est dans le cycle des violences de toute façon. Donc après l'explosion, il y a toujours la justification. D'accord ça ça fait partie du cycle et nous en a tendance à faire croire aux victimes qu'on est plus malin qu'on est dans le sens où on peut déjà leur dire ce qui s'est passé avant même qu'ils nous même qu'elle nous explique en fait parce qu'on n'a qu'à expliquer que le cycle impose ou explique la justification par la suite. Et donc quand elles ont quand elles nous entendent parler, elles se disent, c'est des dieux tout-puissants mais en fait non, vous n'êtes pas plus malin qu'un autre, c'est juste qu'on a la connaissance du cycle et du PDC. Et donc de facto, on va avoir une connaissance parce qu'il y a une certaine routine. Chaque cas est différent, mais au final tous les cas sont pratiquement identiques. Oui, il y a des cas qui reviennent et des cycles qui sont constamment là. Le cycle des violences, il est permanent donc voilà tant qu'il n'est pas brisé et il va revenir. Donc le comportement des auteurs, il est assez simple, explosion, il y a la justification parce que justification va permettre de légitimer son acte et de lui-même se rassurer par rapport à son comportement de se dire bah non c'est effectivement pas moi un c'est de ta faute et elle va dire à un moment donné pour avoir la paix ou pour plein d'autres raisons, il y a des milliards de raisons par contre va dire, oui ok, c'est de ma faute parce que à un moment donné elle va tenir par le penser aussi elle va se dire que c'est de sa faute que elle l'a mérité. Elle l'a mérité parce qu'elle n'aurait pas dû le provoquer quand il prend la drogue ou elle pourquoi est-ce qu'elle n'a pas fait leur repas de telle façon ou pourquoi est-ce qu'elle a autorisé les enfants à faire telle ou telle chose etc etc. Donc elle va elle-même dans la phase de justification se trouver elle, on va rejoindre un peu la phase de tension, lui trouver à lui des excuses pour justifier ce qui s'est passé. C'est aussi une manière elle, peut-être même rester dans ce schéma en trouvant en justification, elle va essayer d'atténuer aussi ce qu'il a fait.

Moi : Non en fait quand elle l'est dans la une justification ?

Intervenant : Non, c'est parce qu'en fait il y a à la base de toute violence conjugale, ce qu'on appelle le mythe fondateur. Donc le mythe fondateur, c'est le socle de tout de toute relation en fait. Et donc dans la phase de justification, elle va se raccrocher à celui de fondateur. Et elle va se dire tiens, il n'était pas comme ça avant ou je vais essayer de retrouver l'homme merveilleux ou la femme merveilleuse parce qu'on parle d'homme, mais c'est dans les deux sens. Que cette personne était à tel moment et c'est ça qu'elle va rechercher d'accord et donc à un moment donné, elle perd tellement ses repères qu'elle en est convaincue qu'effectivement c'est la norme parce qu'il y a isolement social qui s'est fait.

Moi : À la fin elle connaît que ça pour elle ?

Intervenant : Mais même si elle ne connaît pas que ça avec lui, elle ne connaît que ça. Il a instauré une emprise sur elle que c'est normal avec lui.

Moi : Vous m'avez dit que du coup les auteurs ils niaient beaucoup leur comportement, mais est-ce qu'il y a d'autres comportements ? Ou peut-être d'autres actes que les auteurs interprètent différemment ? Comment selon vous les auteurs vont interpréter leurs actes autre que par le fait de nier ? Est-ce que tous les auteurs nient leurs actes ou il y en a d'autres qui normalisent, banalisent ?

Intervenant : Il y a les auteurs qui nient. En fait, ce n'est pas leurs actes qui nient, c'est leurs responsabilités. Leurs actes, ils peuvent être conscient qui lui en a mis une en fait. Ils vont minimiser leurs actes en disant je l'ai poussé alors qu'ils nous ont donné un coup de poing etc etc. Mais ils vont pas nier les actes en tant que tels, ils vont nier leurs responsabilités par rapport aux actes et ça c'est toute une différence qui est assez fondamentale. Après oui, il y a l'auteur va mettre des stratégies en place ça c'est finalement entre très gros guillemets c'est un jeu un jeu de domination, dominant dominé d'asseoir son autorité d'asseoir sa façon d'être. Et donc quand on parle de violence conjugale, on pense immédiatement au coup, mais de la violence conjugale sans le moindre coût et être extrêmement violent. Ça peut être même plus violent. On peut parler de la violence sexuelle qui est extrêmement violente, on peut parler de la violence économique aussi. Alors la violence économique, si vous dites à quelqu'un qui est dans une situation précaire, par exemple quelqu'un qui n'a pas de papier en Belgique, vous lui dites mais Fifi ou Fifi si tu fais pas exactement ce que je te dis, tu retournes au bled ou tu retournes dans ton pays et tu vas mourir et on va t'assassiner etc etc. Donc vivre avec ce risque permanent, ça peut être plus pesant que de recevoir une gifle toutes les semaines. Bien sûr. Et ça va être beaucoup plus ancré. Donc il y a plein de de violence. La violence peut-être uniquement manifestée par la simple présence à un endroit où il ne devrait pas être par exemple. Donc si par exemple. Je prends souvent à l'exemple quand je donne des formations VIF. Monsieur, au départ va aller la conduire le matin au travail pour sa sécurité parce que ça ne doit pas prendre le train. Il va la conduire et tous les jours il va la conduire à 8h même si son patron lui dit normalement tu commences à 7h45 elle est payée qu'à partir de huit heures donc elle arrive à 8h d'accord parce qu'il ne va pas l'amener avant, pourquoi est-ce qu'elle l'amènerait avant, puis à 17h elle est censée avoir fini mais il est 17h03 quand elle sort. Et donc là en fait lui il vient la chercher et au départ elle voit ça comme de la bienveillance parce que grâce à lui je suis en sécurité, elle n'a peut-être jamais été agressée de sa vie, mais elle va avoir ce sentiment de sécurité, oh il est merveilleux. Il ne faut pas qu'elle sorte avec quelqu'un d'autre, il faut pas qu'elle sorte à 17h03 parce que là quand elle monte dans la voiture, il va peut-être pas forcément parler, il va juste se taire et la regarder et elle comprend que c'est ses 17h03 qui pose problème. Il n'y a pas besoin de parler en fait quand il y a cette violence qui est installé. Et donc là on est sur le contrôle coercitif. Et donc là juste avec un regard ou sa façon de conduire ou la musique comme il la met ou comme il la coupe, arrêter la musique quand elle rentre dans la voiture par exemple ça peut être ça peut mettre un poids sur le trajet du retour parce que s'il ne dit pas un mot qu'il n'y a pas de musique que quand elle parle, il ne répond pas. Quand elle rentre, on peut parler d'une certaine violence, on va dire.

Moi : Même elle doit se sentir entre guillemets coupable ?

Intervenant : Elle est coupable et elle préférerait se mettre en faute au travail en sortant pile pour à 17h. Plutôt que d'être en faute avec son partenaire. C'est magique quand même.

Moi : Et dans ces violences plus psychologiques, l'auteur est interprète comment ces violences du coup il en est conscient ?

Intervenant : Alors selon la définition des violences intrafamiliales, il y a une volonté de nuire.

Moi : Ah d'accord.

Intervenant : Et de nuire ou en tout cas d'avoir un contrôle donc ce n'est pas un acte qui est normalement anodin. Donc son idée c'est vraiment d'avoir une emprise sur sa compagne. Ok donc il est conscient.

Moi : Et tous les auteurs le sont ou il y en a qui le sont plus ?

Intervenant : Ils le sont. Mais alors ils ne sont pas conscients d'être violents, ils sont conscients de vouloir avoir une emprise. Et donc c'est toutes des nuances dans les violences.

Moi : Ils sont conscients de vouloir une emprise, mais pas conscients de la manière dont ils vont l'amener ?

Intervenant : C'est ça. Non pour eux, la manière c'est une logique en fait. C'est pour arriver à la fin. Oui je vais pas lui parler, elle va comprendre. Je vais dire ça, elle va comprendre ce que je veux dire et donc toutes ces nuances qui vont faire que ça va construire quelque chose. Enfin qui devrait être déconstruit, mais moi mon job c'est de déconstruire tout ça.

Moi : Si on passe maintenant plus à la place qui est accordée à la partenaire dans ses relations, comment les auteurs ils vont décrire leur ex-partenaire ou partenaire ?

Intervenant : Alors ça ce n'est pas spécialement par rapport aux victimes, je vais pas parler à travers les victimes mais à travers les auditions. Quand ils décrivent la partenaire, c'est toujours l'origine du mal en fait. D'accord, c'est à cause d'elle, ça c'est sûr, c'est ce qui va ressortir pratiquement systématiquement. Et c'est à cause d'elles qu'elles ont dû aller en prison et c'est à cause d'elle qu'il est suivi par la police, c'est à cause d'elle qu'il a été arrêté, c'est à cause d'elle qu'il a perdu la garde de ses enfants donc ce sera toujours à cause de. Très rarement, il arrive que des personnes, mais ça arrive des personnes qui se disent, j'ai vraiment foiré parce que en fait et là on va être sur des personnes qui j'en ai eu plusieurs des auteurs comme ça qui était vraiment follement amoureux en fait et donc c'était. Ils auraient donné leur vie pour leur femme, d'accord mais ça ne voulait pas dire que même malgré ça qu'eux ne pouvaient pas taper dessus quoi on est sur quelque chose de très passionnel dans ce cas-là et ce que j'explique souvent, c'est que des émotions qu'elles soient positives ou négatives, ça reste des émotions. Et donc les émotions, s'il y a bien une chose qui est certaine, c'est que c'est difficilement contrôlable en général. On peut les réfléchir, les poser, mais quand on est dans le passionnel, on atteint des niveaux de chaos qui peuvent être très problématiques.

Moi : Ok. Mais à chaque fois dans les relations, les partenaires placent la partenaire au centre que ce soit de leur souffrance ou de leur bien-être etc. mais est-ce qu'il y a aussi une considération plus entre guillemets d'objet de t'es mon punchingball ou c'est vraiment genre la place de la femme accordée en tant que telle ?

Intervenant : C'est un peu particulier, en fait la femme n'est pas au centre. La femme leur appartient. C'est un à eux. Et donc eux sont au centre. D'accord. Et dans leur dans leur personnalité à eux, ils ont leur femme qui leur appartient. C'est un objet, c'est une extension d'eux-mêmes, ça ne veut pas dire qu'ils vont la méconstruire bien que souvent ce soit le cas. Mais ils peuvent, je suis des victimes ou l'ex et ça fait l'ex ça fait trois relations plus tard, il est toujours dans le harcèlement dans le je ne veux pas que tu mettes quelqu'un d'autre etc. Et donc quand on en est déjà à ça, il y a déjà un gros problème donc et pourtant quand ils étaient ensemble, ils tapaient dessus etc. mais ça restera sa propriété en fait et donc c'est quelque chose qui est très typique des violences intrafamiliales en fait quand on parle ici, on peut vraiment parler d'état c'est à moi. Personne n'y touchera et donc là on peut basculer dans le féminicide parce que si c'est pas moi qui ne l'ai personne ne l'aura. Parce que j'avais même entendu des cas où les auteurs s'en prenaient au conjoint actuel. Ça ça arrive relativement souvent. Et c'est même quelque chose qui peut être problématique parce que là aussi j'ai plusieurs dossiers en cours où en fait l'ex-compagne se remet avec quelqu'un de plus violent que l'ex. Parce qu'il la protège mieux. Et donc se remettre avec madame est avec un gros costaud et se dit je vais me mettre avec un petit frelet parce qu'il est tout gentil tout mignon mais elle va pas le faire parce qu'elle va penser directement il va se casser la gueule en gros donc même la victime est consciente de ça va et prendre quelqu'un qui est plus violent, plus fort, plus ceci, plus cela pour la protéger. Évidemment inmanquablement, ça se retrouve contre elle. Mais dans un premier temps, ce n'est pas comme ça qu'elle le voit. Elle est toujours dans la construction du mythe fondateur et dans cette construction-là, le nouveau dit t'as vu moi je te protège l'autre il ne vient pas, il a peur. Et c'est ça qui construit le mythe fondateur à nouveau. Sur une mauvaise base, mais elle est là. Mais qui est construite.

Moi : Et donc c'est un cercle vicieux au final, la victime recherche même ce schéma de violence inconsciemment ?

Intervenant : Non, en fait la victime ça c'est souvent ce qu'on peut penser, mais en fait c'est pas ça qu'elle recherche c'est la sécurité. La protection. Elle cherche à être protégée en fait à être vue différemment. Et donc les auteurs de violence conjugale souvent au début. On pourrait dire que on est un peu sur le prince charmant donc qui va effectivement venir la chercher et la reconduire qui va lui apporter qui va regarder comment elle s'habille, il va regarder comment elle s'habille, ma femme quand elle me dit ça va loulou je suis bien habillé je lui dis oui je ne vais pas encore lever les yeux. Un homme violent, il va la regarder, il va faire le tour d'elle, il va regarder vraiment si elle porte pas une boucle d'oreille qui va pas avec le reste etc et donc le regard va être différent. Le sentiment de sécurité parce qu'il est fort mon bonhomme c'est ça va regarder la voiture dans quoi elle roule etc. donc voilà son attitude, ses connaissances, le respect qu'il va imposer, le charisme. Souvent les auteurs de violences conjugales ont un certain charisme parce que c'est quand je dis souvent, c'est soit parce qu'ils ont une place importante et donc eux ça va se faire discrètement mais voilà soit parce que c'est des bonhommes en fait et

donc En tout cas quand elle est avec ça veut pas dire que c'est des bonhommes quand elle pas là ça veut pas dire que au boulot ils sont respectés donc ça c'est vraiment moi je parle vraiment l'image de ce qu'elle a elle a parce que là on va me dire, il faut être violent pour être c'est pas ça c'est vraiment elle à travers son regard, elle voit quelque chose de merveilleux. Voilà c'est ça qu'il faut retenir.

Moi : On a parlé un peu de la place de la partenaire dans la relation, mais quelle place l'auteur lui pense occuper dans la relation ?

Intervenant : Le centre. Le partenaire, c'est la relation. Sans lui, il n'y a pas de relation. C'est lui qui tient tout en fait pour lui c'est clair.

Moi : On va passer à une autre catégorie de questions plus par rapport aux dynamiques de pouvoir et du contrôle coercitif parce que c'est le cœur de mon travail, le contrôle coercitif. Est-ce que vous observez des logiques de contrôle dans les comportements rapportés par les auteurs et si oui lesquels ?

Intervenant : Rapporté par les auteurs moi non.

Moi : Mais du moins à travers les victimes ou dans les expériences passées à travers les victimes?

Intervenant : Les expériences passées, on n'en parlait pas assez du contre le contrôle coercitif. Oui, c'est un terme assez récent. Des comportements d'emprise plus alors. Oui, on parlait plus d'emprise. L'auteur ne va pas parler spécialement contrôle coercitif et d'emprise parce que pour lui ça c'est un non fait. Et donc on lui parle de quelque chose qui n'existe pas, c'est sa façon d'être en fait. Et donc la victime elle va aborder ça, non c'est même pire en fait la victime n'aborde pas ça d'initiative et donc c'est quand on va faire un entretien et qu'on va lui dire mais madame, enfin ça c'est du contrôle coercitif, ça c'est de l'emprise ça c'est parce que elle en fait c'est devenu un état presque naturel et donc pour vraiment encore appuyer là-dessus, je dirais que quand je donne la formation aux violences intrafamiliales à mes collègues, quand je leur explique ce que c'est le contrôle coercitif, la première chose qu'ils me disent c'est, mais si tout le monde a déposer plainte pour ça, qu'est-ce qu'on prend il n'y a rien en fait. Parce qu'effectivement d'un point de vue pénal, il peut ne rien y avoir.

Moi : Ah oui bien sûr.

Intervenant : C'est tellement rien qu'on peut se poser la question et dans le même ordre d'idée, à titre personnel, au début quand j'ai commencé à vraiment travailler beaucoup sur les violences intrafamiliales, j'avais questionné Jean-Louis justement parce que j'avais dans mon comportement à moi avec ma compagne, le fait de se garder comment on est habillé etc etc. ou de dire ce que je pense quand je pense quelque chose. Je me posais moi-même la question sur moi à savoir, mais je n'ai pas un comportement déviant, ce qui les a fait beaucoup rire parce qu'eux maîtrisaient le sujet depuis 20 ans, mais parce qu'en fait c'est tellement naturel que c'est finalement des choses qu'on fait au quotidien de façon naturelle, mais avec de l'excès. Oui c'est ça, c'est un extrême en fait. C'est juste que c'est de l'extrême, c'est 15 messages par jour. C'est plus 15, mais c'est pas les 15 messages par jour qui comptent, c'est le message auquel elle a pas

répondu qui compte parce que c'est celui qui va générer de la violence etc. Ça va être pourquoi tu n'as pas répondu pourquoi tu faisais ceci pourquoi tu faisais cela et qui vont envoyer c'est de la présence en fait et de la présence dans tous les couples il y en a et c'est juste ce qu'on fait cette présence qui est important. Donc l'auteur il n'aborde pas le contrôle coercitif, il n'aborde pas l'emprise parce que finalement quand il éloigne par exemple quand il isole une victime de toutes les personnes, c'est pour son bien à elle, parce que c'est tous des cons les gens en fait. C'est ça qui va penser. Oui, ta mère, c'est une grosse connasse parce qu'elle te dit du mal de moi en fait. Et lui il ne veut pas entendre du mal de lui. Oui et du coup la victime elle va être dans son sens car elle est amoureuse, on est à fond dans l'emprise parce qu'en fait elle s'isole sans se rendre compte. Oui, ta voisine, c'est, c'est une grosse connasse, elle lui vient tout le temps et elle te parle, elle te dit des choses, elle sait pas comment on s'aime nous etc etc. Et tu vois à cause d'elle, on se dispute à cause d'elle. Et c'est comme ça que ça fonctionne en fait et donc à nouveau il y a une conscience que cette personne que l'autre va nuire à l'auteur. L'auteur finalement se protège donc je dis pas que les auteurs c'est magnifique, dans sa tête à lui, il ne fait que remettre des choses en place, c'est sa femme, sa meuf. C'est à lui a décidé quand même etc etc. et donc si on essaie de réfléchir avec notre personnalité, nos valeurs, notre morale, et qu'on essaye de comprendre en faisant comme s'il réfléchissait comme nous, en fait, on ne parle pas correctement, on va pas avoir le même level. Donc ici, même si on utilise des mots pour eux ces mots n'ont aucune valeur puisqu'ils n'ont pas du tout le même ressenti. Donc Oui, ils ont une autre manière de penser en plus. C'est ça et donc pour vraiment donner un exemple à ce sujet, on parle de violence faites aux femmes, on en parle tout le temps d'accord et je montre souvent une vidéo où ces deux acteurs c'est dans la rue à Londres Un homme hurle sur sa femme etc. il ne la touche pas, il hurle dessus et à un moment donné on voit des autres femmes parce que les hommes dans ce cas-là sont beaucoup moins courageux intervenir et donc en repoussant l'homme en disant c'est honteux etc etc. Donc les mêmes acteurs au même endroit, d'accord forcément plus tard, inverse les rôles, c'est madame qui hurle sur monsieur. Tous les passants sans exception rient. Et pourtant c'est les mêmes mots, c'est tout la même intensité etc. Et donc les gens qui regardent, ils rient. Et donc c'est le premier réflex parce que on est dans une société patriarcale en fait. Donc voilà et donc si un homme passe une porte d'un commissariat pour dire je veux déposer plainte parce que je suis victime de violence conjugale, le premier réflexe dans la tête du policier, c'est putain défends-toi mec. C'est son premier réflexe qu'on le veuille ou pas. Parce qu'on est dans ces sociétés qui voilà c'est comme ça qu'on est conditionné et donc effectivement si on veut leur même transposer les violences faites aux femmes sur les hommes, c'est déjà plus la même chose.

Moi : Oui non évidemment.

Intervenant : Déjà parce que dans les mœurs de la société, ça n'existe pas. Et comment un homme peut se faire battre par sa femme. C'est ça. Alors que ça existe et que ça devrait être pris en compte. Et comme vous le dites en plus il n'y a pas que la violence physique et je suppose que les femmes ne font pas autant de violences physiques que les hommes, et c'est plus de la violence psychologique dans ce genre de cas. Psychologique, économique, beaucoup avec les migrants, notamment. beaucoup sur tu fais ce que je te dis ou tu retournes. C'est facile en fait dans ce cas-là. Il y a de la violence sexuelle avec les femmes qui sont parfois plus demandeuses

que l'homme et donc qui impose les choses sauf qu'un homme c'est mécanique donc c'est pas toujours aussi facile que prévu. Et alors que la violence est physique, et j'ai eu un dossier comme ça qui était très difficile à gérer parce que quand l'homme rentre, il fait deux têtes de plus que moi il fait près des 2 mètres le gars un malabare, il est gonflé de partout et il me dit ma femme me tabasse régulièrement etc. Je te garantis qu'avec tout mon professionnalisme, j'ai quand même un rictus, je me dis il se fout de ma gueule. Et puis il me montre une photo de sa femme qui en fait n'est pas une femme, parce que sa femme est championne d'haltérophilie et elle est plus balèze que lui en fait il explique elle a pris beaucoup de médicaments et qu'elle est percée en fait elle est extrêmement violente, mais elle a des réactions incontrôlables, etc etc. Mais mon premier réflexe quand je vois ce Malabar rentrer qui touche à peine la porte, je me dis comment c'est possible ? Comment c'est possible Défends-toi, secoue-là par les pieds, je n'en sais rien, mais c'est au départ. C'est mécanique, donc je me dis oui après effectivement avec ma collègue on en a beaucoup parlé, ça nous a beaucoup amusé, même si on a honte. Voilà c'est passé la honte est passée. Mais après je comprends, on a été éduqué comme ça quand on voit quelqu'un comme ça rentrer automatiquement. On pense à ça, maintenant c'est sûr qu'après en voyant la femme en question. On comprend un peu mieux. On comprend et c'est encore plus comique. Mais oui et de fait c'est de la communication basique. Il nous faut sept secondes pour identifier le comportement d'une personne etc. et comment elle est et se faire une idée à cette personne c'est pareil dans le travail en fait. Et donc voilà.

Moi : Maintenant on va parler un peu plus du risque de passage à l'acte et du féminicide. Quelles sont selon vous les critères d'évaluation principaux qui vont amener à une situation critique de violence au sein du couple ? Est-ce que vous avez des critères d'évaluation ?

Intervenant : Non, pas des exemples, mais plutôt des critères d'évaluation qui vont amener à ce genre de passage à l'acte. On va reprendre l'Evivico alors donc c'est tout ce qui va concerner la séparation d'abord. Un passage à l'acte, la fidélité, l'alcool, donc la consommation de substance. On va avoir les enfants départs des enfants, tout changement spontané, décision structure, décès dans la famille, naissance.

Moi : Tout bouleversement en fait va amener à ce potentiel passage à l'acte ?

Intervenant : Tout ce qui va bouleverser l'habitude. Et donc en fait c'est pour ça qu'on va pas parler d'un niveau on va pas parler d'un niveau critique, on va parler d'une augmentation de la criticité. Quand on parle d'augmentation de la criticité, ça veut dire que, à peu de choses près, les violences conjugales, on peut les faire en graphique et donc on va avoir une ligne constante avec des pics. Les pics, c'est des pics de violence d'accord on peut avoir une courbe assez haute avec des pics régulières et ça va pas nous alerter parce qu'on sait que c'est comme ça et donc il peut y avoir un féminicide mais qui pourrait être accidentel un mauvais coup etc etc. À l'inverse, on peut avoir des violences qui sont sur une échelle un peu plus basse, mais qui, quand il y a des pics vont être extrêmement hautes et le couple va se contenir va se gérer, va s'appréhender et puis à un moment donné il y a un pic extrême donc elle tombe enceinte ou ça peut être un pic extrême. C'est souvent la cause première des cours en plus ? Et pourquoi ? Vous savez pourquoi ?

Moi : Non.

Intervenant : Parce qu'en fait quel est le but dans le cas des violences conjugales, l'agresseur, on va dire veut toujours être le centre. Et à partir du moment où il y a grossesse. C'est le bébé qui vient du centre. Il y a un déplacement de l'attention de la victime. D'accord. Et donc tout comme la séparation est un point extrême, pourquoi Parce qu'en fait il y a une perte de contrôle. Donc pendant toute la relation, il y a une seule et même volonté d'avoir un contrôle sur l'autre. D'accord c'est pour ça qu'il y a des stratégies qui sont mises en place de part et d'autre pour se maintenir. Mais en tout cas l'auteur va toujours vouloir garder contrôle. En cas de séparation, ça veut dire qu'il y a une prise de décision qui est prise sur la victime. Et elle se sépare et donc là à ce moment-là, vraiment à ce moment-là, il perd tout contrôle. Donc il va remettre, c'est là qu'il le harcèlement va commencer que les menaces vont commencer etc etc. Parce qu'il y a une perte de son contrôle ce qu'il apporte, c'est pas toujours la victime qui l'apporte souvent le contrôle qui l'apporte. Oui, donc le contrôle qu'il exerce sur la victime. C'est un sentiment de pouvoir en fait. Oui et quand il le perd, il explose. D'accord.

Moi : Est-ce que dans votre parcours vous avez déjà été confronté à une situation inquiétante ? Et si oui, quels étaient les éléments présents qui vous a amené à peut-être prédire le passage à l'acte ?

Intervenant : Alors j'ai la chance de pouvoir travailler quand je prédis le passage à l'acte et donc on prend des mesures en général qui sont relativement bien suivies que ce soit par le parquet ou quand on sait qu'on est dans ce schéma-là. Divico, qui notamment maintenant nous permet de parler entre nous. Évidemment que nous à chaque fois qu'on reçoit une victime en général, elle est soit juste après le moment d'explosion et donc elle vient de recevoir des coups où il vient de se passer quelque chose où elle se sépare et donc on est toujours dans une phase où on est relativement critique. Après il faut que nous on identifie, est-ce qu'on est dans une situation critique haute ou une situation critique presque lambda ? Est-ce qu'on est dans le conflit ou est-ce qu'on est dans la séparation qui s'est mal passée et finalement il y a eu qu'une seule fois des coups alors qu'il n'y a jamais eu de contrôle. Dans ce cas-là, on va pas être dans la violence conjugale, on va être dans une explosion soudaine de violence parce que dans les couples quand ils séparent, il y en a toujours bien un des deux qui est plus con que l'autre et qui se dit t'auras plus jamais la garde de ton enfant etc etc. Ça c'est potentiellement ce qui peut arriver finalement à tout le monde, ça fait pas de nous des auteurs de violences conjugales, ça fait de nous des personnes qui à un moment donné perdons pied. Quand je dis de nous, c'est pas les hommes justement, c'est hommes et femmes, c'est tout confondu. Les humains. C'est là qu'on voit les voitures dégradées, etc. C'est la violence quand Madame va griffer toute la voiture etc. On est en pleine violence, mais en fait on est dans un conflit suite à une rupture, on est d'accord donc voilà alors maintenant si on met cette rupture qui ne se passe déjà pas très bien en temps normal et qu'on la met dans un contexte de violence conjugale, il faut vous dire que le pic il est beaucoup plus haut, on n'est pas sur une griffe à la voiture, on est sûr, on met le feu à la voiture qui se trouve dans la maison donc voilà, on n'est pas là, mais n'est pas. Mais ça pourrait arriver. Donc en fait pour éviter ce genre de passage à l'acte, et on a des outils d'évaluation et les outils d'évaluation, il y a la COL 15 donc la grille d'évaluation des risques qui est effectuée par tous les policiers. Cette grille d'évaluation, en fait elle doit attirer notre attention sur à chaque nouveau dépôt de plainte, on doit la remplir. Sur là on est dans un moment dangereux, monsieur a des

affinités avec les âmes, madame a des affinités avec les armes. Il y a une perte de contrôle, il veut mettre fin à ses jours par exemple et donc peut-être à celle au jour de ses enfants et peut-être d'elle aussi parce qu'il n'a plus rien à perdre. Donc voir à quel point il touche le fond. Donc tous les policiers doivent remplir ça et nous après en deuxième ligne on va faire notre thème psychosocial. Avec des victimes forcément. Et quand là mon équipe me dit ouf, là on est sur quelque chose vraiment spécifique à ce moment-là, il y a un troisième entretien, c'est avec moi et là alors je vais remplir avec eux la grille Evivico. Elle sur Internet. C'est une grille avec des items donc ça vous pouvez aller la voir sur internet elle est utilisée aussi par tous les partenaires PMS. Donc c'est pas bien compliqué. Donc chaque fois qu'on a une bombe parce que nous on appelle une bombe, là ça veut dire attention, utilisation d'une arme, étranglement, étouffement, noyade, menace de mort. En fait, ce qu'on va essayer de nous déterminer de toute façon, ça va être l'écart d'intention entre la victime et de l'auteur plus l'écart d'attention est important et plus le risque est grand. Donc si lui veut la récupérer à tout prix et qu'elle veut partir à tout prix là on est au risque maximum. Évidemment, il faut qu'à un moment donné on puisse ramener entre guillemets l'équilibre pour diminuer le danger.

Moi : Au niveau du travail d'accompagnement, on a parlé un petit peu de Divico qui vous permettait de mieux communiquer.

Intervenant : Non, différemment. Pourquoi pas mieux communiquer mais travailler différemment parce qu'en fait le Divico ne peut fonctionner que dans un milieu où le réseau interdisciplinaire est déjà fort et à Liège c'était le cas quand on a créé le Divico. Je faisais partie de ceux qui ont lancé les chartes et autres machins. Donc c'est parce qu'en fait on se parlait déjà tous qu'on se connaissait déjà tous et qu'on est avec confiance. Déjà un lien préalable. C'était impossible que ça fonctionne. Moi, si je parle à quelqu'un, même si on me dit c'est le Divico, j'en ai rien à battre. Mais par contre, si je parle à quelqu'un que je connais, il peut me téléphoner maintenant, je n'ai pas besoin du Divico. Le Divico, c'est un facilitateur et il va légitimer notre intervention et faciliter notre discussion entre nous. Mais qu'il avait déjà.

Moi : Du coup quelle prise en charge des auteurs et des victimes est nécessaire selon pour prévenir un féminicide comme on a un peu parlé avant ?

Intervenant : Alors peu importe la prise en charge, tant qu'elle est logique, je m'explique. Si on met tout en œuvre, tout ce qu'on peut mettre en œuvre pour prendre en charge une victime, et qu'on laisse l'auteur de côté et qu'on ne fait rien avec lui, tout ce qu'on va faire ne servira à rien. Dans le même ordre d'idée, si on met monsieur en prison et qu'on le laisse 5, 6, 1 mois, je n'en sais rien, mais qu'on ne travaille pas avec la victime quand il va sortir, il va recommencer. Et donc l'idée, peu importe ce qu'on va mettre en place et d'ailleurs nos interventions sont très variées, c'est de trouver le bon équilibre pour travailler ensemble et en même temps. Et donc c'est par exemple si on doit rencontrer la victime pour faire l'entretien psychosocial, il faudrait plus ou moins que ça coïncide avec la prise en charge de l'auteur. Et si nous on fait un entretien, on va utiliser ma montagne. Donc quand reçoit la victime, on lui demande où elle se trouve sur la montagne. On a dit que ça c'est l'objectif à atteindre, être tout en haut d'accord. Et là qu'est-ce qu'elle va nous dire nous dire systématiquement qu'elle est sur le point zéro. Sauf qu'en fait, elle est pas sur le point zéro parce qu'elle a poussé la porte d'un commissariat et qu'elle est

devant nous. Elle a demandé de l'aide. Et donc elle a demandé de l'aide, elle est plus seule puisqu'elle est plus seule, elle est au niveau 1 et donc nous ce qu'on va faire, c'est lui dire voilà, il y a déjà un peu de soleil. Il faut regarder vers le bas maintenant ce qui a déjà été fait. Et il reste beaucoup plus à faire que ce qui a déjà été fait. Et donc on va viser le point deux. Mais si on vise le point deux et qu'on atteint le point deux et que l'auteur lui il est toujours en bas, en fait, elle va juste avoir le sentiment que l'auteur on fait rien avec et que de toute façon il y a un sentiment d'impunité. Et donc si on travaille d'un côté avec une victime, on doit travailler en même temps avec l'auteur. Et donc là ça va être le premier recadrage, une audition où on va lui parler, on va lui dire madame ne se laisse plus faire etc. Ça va être vous allez aller voir Praxis, ça va être vous êtes présenté au parquet, ça va être vous allez avoir une médiation pénale etc etc. Et donc il faut qu'il y ait une activation constante sur l'ensemble du dispositif. Dans le même ordre d'idées, si on travaille sur une victime, mais qu'on ne prend pas en charge les enfants. Et ça c'est le meilleur exemple, c'est protégeons la victime, mais les enfants continuent à aller à l'école à la même école qu'à d'habitude. Donc même si on met la victime dans un refuge. Elle va conduire ses enfants et où est-ce que l'auteur va aller, pas au refuge mais à l'école puisqu'une fois qu'elle aura déposé les enfants, elle sera seule.

Moi : Et donc c'est des ajustements à faire ?

Intervenant : Oui c'est ça, c'est des ajustements et il faut oser se préparer à ce qu'elle fasse marche arrière. Et ça c'est le plus dur, c'est le plus frustrant pour un policier. Elle est venue déposer plainte la semaine passée, ça nous a pris la journée et puis là on la contrôle et elle est avec monsieur. Et on pense « elle est tombée dans ces travers ». Alors qu'en fait, on se dit oui, on va commencer par quelle connasse, elle est retournée dans cette travers. Mais en fait non, c'est parce que moi ce que j'explique à mes collègues dans ce cas-là, c'est que on n'a pas ouvert toutes les portes. Une victime quand on lui dit, on va vous placer dans un refuge. Imaginons demain vous, vous êtes victime de violence conjugales, vous avez une vie correcte, vous vivez, mais certainement pas dans un refuge avec 10 autres femmes battues, avec des enfants qui crient dans tous les sens qui ont une éducation ou pas avec des A.S qui viennent vous dire alors comment ça va aujourd'hui ? Est-ce qu'on a bien fait son popo ? Ouais vous imaginez ça demain ?

Moi : Non.

Intervenant : Voilà. Donc il y a le premier réflexe de la personne correcte. Se barrer. Elle se dit finalement prendre des coups, c'est pas plus mal. Enfin, ne se dit pas ça, mais elle se dit, je vais retourner chez moi. Ça c'est le premier élément. Deuxième élément, c'est les enfants. Une femme qui reçoit des coups quand elle est avec son compagnon qui lui met des coups, elle protège ses enfants. Si le tribunal dit bah écoutez, c'est pas grave, séparez-vous, madame, vous laissez les enfants, à monsieur pendant une semaine ça veut dire que pendant une semaine ils ne sont pas en sécurité. Qu'est-ce qu'elle va vouloir faire ? Protéger ses enfants. Donc retourner au foyer familial. Si on lui dit madame, c'est pas grave, on va vous trouver une petite chambre toute cosy, mimi au centre d'outremeuse. Il n'y a pas de clé, mais c'est pas grave. Vous allez habiter là. Oui, vous travaillez, mais voilà votre niveau social, votre niveau économique va drastiquement changer. Quand elle travaille, parce que parfois elle ne travaille pas parce qu'elles

sont isolées par l'auteur pour ne pas travailler. Et du jour au lendemain, on vous dit, bah vous irez au CPAS c'est bien aussi le CPAS, mais quelqu'un qui a vécu financièrement de façon pas mirobolante, mais juste correcte de quoi nourrir ses enfants tous les jours, qui se retrouve à est-ce que je vais acheter de la nourriture ou de la lessive ça pose problème et donc potentiellement elle risque de retourner aussi. Et donc en fait quand je dis il faut ouvrir toutes les portes, c'est toutes ces portes-là, ces pensées. Pas comme nous, c'est à nouveau, c'est pas pensées comme nous, c'est penser comme la personne qui est victime et qui va se retrouver là-dedans. Et ah oui, j'ai oublié et ça c'est la chose la plus importante, même si elle est séparée, même si elle reçoit des coups, ça veut pas dire qu'il n'y a pas de sentiments. Oui. Peut-être qu'elle aime toujours la personne parce qu'elle s'accroche au mythe fondateur. Et donc la pire chose que la famille puisse faire, c'est qu'est-ce que tu fais reste pas avec ce connard là il sert à rien, il est violent et ceci et cela. Bah il faut savoir entendre un moment donné que la victime elle est amoureuse. Et donc que nous-mêmes quand tout va bien, quand on doit rompre, moi je suis pas très courageux pour ça donc quand je dois rompre Je vais tourner pendant une semaine en train de me dire comment est-ce que je vais annoncer le bazar. Limite, je vais provoquer la séparation qui vient d'elle, c'est beaucoup plus facile. Beaucoup plus lâche, mais beaucoup plus facile. Une femme qui reçoit des coups, allez annoncer qu'elle veut se séparer. C'est même dangereux pour elle. Elle y va avec une armure en fait donc c'est pas la même chose et quand on prend son édition qu'on lui dit alors maintenant vous vous séparez et que la femme elle fait oui oui, mais elle n'est pas encore rentrée chez elle donc quand elle va rentrer chez elle, elle va dire c'est pas moi qui déposé plainte, on est venu me chercher parce qu'on a vu que. Et c'est logique. Évidemment, bien sûr elle a peur des représailles qui pourraient lui arriver.

Moi : Par rapport à cette prise en charge, c'est quoi les enjeux et difficultés que vous pouvez rencontrer ?

Intervenant : Les difficultés, c'est le manque de cohérence. C'est ce que j'avais expliqué. On a un parquet donc monsieur François, qui lui va bien travailler, son équipe va bien travailler autour de lui. Ils sont extrêmement réactifs. Moi j'apprécie vraiment le parquet au niveau tribunal de la famille, je les apprécie beaucoup parce que je suis jamais déçu vraiment à leur niveau quand je leur fais un avis, j'ai toujours exactement ce que je demande et ça fait un peu capricieux dit comme ça, mais si moi j'en arrive à faire un avis, c'est que vraiment je me dis, il faut que je le fasse. Et quand je le fais, je n'ai jamais eu on va attendre, on veut pas le faire ou ceci ou cela c'est allez-y foncez, d'accord, ça c'est super. Et puis après il y a la présentation devant le juge d'instruction et là lui sans raison, se dit oh, on va lui faire une admonestation sévère et puis monsieur rentrez chez vous, mais ne tapez plus sur madame et monsieur dit oh non certainement pas, je ne le ferai plus au revoir, bisous bisous. Oui ils disent ce que tout le monde veut entendre. Bien entendu, et donc là quand on entend les chiffres, je suppose pense que vous avez demandé les chiffres à Alexandre François hier, qui nous dit qu'il est à 90 % de suivi ou à peu près. Bah non, en réalité, on est à moins de 10 % de suivi parce que le suivi c'est pas dire, une admonestation sévère, déféré moi, monsieur. Donc pour lui d'un point de vue purement juridique, monsieur a été arrêté, a été présenté au parquet, on lui a fait un rappel à la loi. C'est une mesure. Pour moi, ce serait une mesure, pour vous, ce serait sûrement une mesure pour Kevin de la plage. Qui a sa manière de penser quand on lui dit attention, c'est un rappel à

la loi qui a un casier long comme le bras. Il en prend notes et quand il sort, il va pas dire, j'ai eu une admonestation sévère et un rappel à la loi ou eu peur, non il va dire franchement tranquille. Il en a rien à battre en fait, pour lui c'est pas du tout une mesure. Et donc nous ce qu'on a, c'est les victimes de Kevin de la plage qui lui est en mode, parce qu'évidemment il va rentrer chez lui et il va dire, tu vois grosse, moi la police me fait pas peur, ils peuvent m'arrêter autant qu'ils veulent, on me libère. Et voilà donc en plus il y a une double victimisation et donc on est là-dessus. Au niveau des outils juridiques, on en a énormément. On a des possibilités même un peu trop en fait à tel point que moi j'ai repris beaucoup de choses au niveau police parce que je perds plus de temps à expliquer à mes collègues comment les nouvelles circulaires fonctionnent etc. Parce que le temps qu'ils les assimilent, c'est monstrueux. En fait il y a la COL 3, enfin vous avez certainement devoir vous documenter par rapport à ça, c'est COL 3, COL 4 de 2006, puis vous avez la COL 18 de 2012, donc qui est devenu la 12 de 2020. Donc ça c'est l'interdiction temporaire de résidence. Puis vous allez avoir la COL 15 de 2020, donc qui est l'analyse de risque d'accord. Donc là on est déjà à 5 COL, un COL, c'est une vingtaine de pages à chaque fois et donc ça veut dire que les policiers qui sont des généralistes, on leur demande finalement travailler comme des neurochirurgiens. Autrement dit, ça sert à rien. Ils disent oui oui. Moi je leur dis juste mets une croix là-bas, je m'occupe du reste et ils sont contents pas parce qu'ils sont cons loin de là. C'est parce qu'en fait, même moi je dois les relire parfois en me disant oh putain, j'avais complètement oublié ça. J'ai eu un exemple ici avec justement l'ITR donc l'interdiction temporaire de résistance. J'ai dû aller revoir la COL pour savoir que c'était un indice 53 dans le cadre de, parce que mais moi j'avais oublié alors que c'est mon taf en fait c'est mon business principal. On a les outils, on a la volonté, on a les appuis politiques. Mais au final on manque de fermeté, je vais parler comme ça. En fait, on est trop dans un état de droit. Dit comme ça ça va faire bien à la police extrême droite, machin, je suis pas du tout extrême droite. Je ne juge pas. Je ne donne même des formations à des primo-arrivants donc pour leur apprendre à contrer la police donc voilà. Mais dans l'absolu, c'est pas ça, c'est juste qu'à un moment donné à force de dire aux auteurs c'est mal et ne pas être plus sévère parce que ce serait mal d'être sévère, on en arrive à ne plus prendre de mesure. Sous prétexte que les prisons sont pleines qu'au finalement il a reconnu les faits, il a dit que c'était pas si grave qu'on n'a pas assez d'éléments probants pour dire que c'est bien lui alors que madame elle a une tête comme ça il y a peu de chance qu'elle soit tombée dans les escaliers volontairement, nous on va entendre la victime quand nous on la reçoit, d'ailleurs il y a une boîte de mouchoirs, il y a des chics et une boîte de mouchoirs. C'est pas pour rien, c'est parce qu'immanquablement un moment donné, elles vont craquer et que c'est pas du fake en fait on est sur quelque chose qui est réel où la victime elle dit mais qu'est-ce qu'il faut de plus, enfin à un moment donné. J'ai un exemple où il y a pas très longtemps, on parle en jour, une victime qui vient qui me ne dépose pas plainte au départ, mais qui a un entretien et puis à la fin de l'entretien, elle doit déposer plainte pour des faits de viol, pour des coups, pour du harcèlement, pour des menaces, pour des dégradations, pour un incendie, pour un enlèvement et pour une violation de domicile. Donc il y a le Package, il est assez important. Le travail policier il est fait, on va chercher l'auteur. Donc le parquet fait son taf en disant aller chercher l'auteur. Ça c'est déjà super. On va chercher l'auteur, il est privé de liberté par le parquet, c'est splendide, puis il est relaxé par le juge d'instruction avec admonestation sévère et rappel à la loi, monsieur, monsieur, c'est pas bien c'est mal. Et vous

aurez un jugement enfin vous serez quand même jugé, mais là vous n'allez pas faire de conditionnel. Mais le lendemain, j'ai reçu Madame ici qui m'a dit et donc vous m'aviez dit que vous alliez m'aider, mais là il est sorti en disant tu vois. Et là en plus l'auteur était en aveu, il y avait toutes les preuves contre lui. On avait tout.

Moi : Et quand ça arrive, il n'y a pas justement du coup, d'interdiction temporaire de résidence ils rentrent quand même chez lui le soir ?

Intervenant : Vous pensez que c'est un papier qui va faire que monsieur ne rentre pas chez lui ? Donc monsieur il tape sur sa femme, il la viole parce qu'il peut parce que c'est sa femme et comme elle a dit non, c'est normal qu'il le fasse. Et vous pensez que nous parce qu'on lui a dit tu ne peux pas rentrer chez toi, il va pas rentrer chez lui. En fait ça c'est bien au niveau de la justice de penser une chose aussi absurde. Mais en tant que personne qui réfléchit. Mais temps qu'il n'y a pas quelqu'un qui t'interdit physiquement de rentrer, tu vas rentrer chez toi. Bien entendu, ça fait aucun doute. C'est retour à la maison et madame ne va certainement pas oser appeler la police parce qu'elle sait s'est défoncer par la suite et même quand la police va passer pour faire la visite pour voir si tout va bien, Madame dira que tout va bien. Et donc en fait comme on est trop cool avec les auteurs, il n'y a pas de raison qu'ils craignent vraiment. Alors je dis pas qu'il fallait tabasser ça n'est pas du tout mon propos, c'est juste qu'à un moment donné on est auteur, c'est reconnu. Les sanctions doivent être très ferme et très immédiates. Ici, on est sur un jugement entre un et trois ans quand vous commettez un fait. Et potentiellement vous êtes jugé en trois ans et le premier argument que l'avocat adverse va dire c'est « écoutez, depuis il s'est séparé, il s'est remis avec quelqu'un d'autre avec qui il y a aucun problème donc c'était bien Madame le problème. Et maintenant vous vous rendez bien compte que monsieur travaille, il a des enfants et ceci et cela on ne va pas le juger pour un fait d'il y a trois ans ». Et donc ils vont miser sur quoi, sur la prescription du délai trop long. Et la victime n'aura rien gagné. Alors rien gagné, elle aura tout perdu et l'auteur va se dire c'est vrai, j'étais connu pour ça c'est bon, enfin acquitter ou suspension du prononcé, procédure trop longue qui porte préjudice à la victime au final. Et pourquoi est-ce que les procédures sont trop longues tout simplement parce que le parquet Je ne dirais même pas que le parquet n'est pas assez ou que la police n'est pas assez en fait. C'est ce qu'on nous demande qui est trop. On va prendre l'exemple de votre entretien, d'accord. Là maintenant. Je ferai un entretien. On discute 45 minutes. Vous allez utiliser quoi dans votre mémoire ? Vous allez utiliser plus ou moins trois ou quatre lignes. Ce que ça va vous demander ? Vous avez dû envoyer deux mails, vous me demandez de signer une convention. Vous, vous allez faire une retranscription qui va vous prendre alors, sans les outils, une retranscription d'une heure, il faut compter plus ou moins une demi-journée. D'accord pour 4 lignes. J'ai presque envie de dire souvent quand on me demande « est-ce que je peux vous enregistrer ? », je dis non, pour votre bien en fait pour ne pas devoir retranscrire. Donc je vous dis non parce que c'est confidentiel, mais en fait c'est pour votre bien parce que comme ça vous vous pouvez pas retranscrire parce que vous n'avez pas. Quand vous dites juste prendre vos notes et voilà. Après je me fais quand enregistrer pour que vous ayez plus facile. Et donc la justice ça fonctionne de la même façon, on va faire 15 demandes dont tout le monde se contrefiche alors que tout est là en fait. On va avoir quelqu'un qui est un aveu, il est un aveu, il est un aveu de coup. Est-ce qu'on a besoin de faire une enquête de voisinage ? Est-ce qu'on a

besoin d'aller voir le médecin ? Est-ce qu'on avait besoin d'aller voir l'instituteur de maternelle ? Ben non en fait à un moment donné madame elle a des certificats médicaux, monsieur est un aveu, basta, on passe au jugement immédiat et puis c'est terminé. Et le jugement il aura besoin d'être sur 10 ans en fait un jugement ça pourrait être trois mois avec voir Praxis régulièrement etc. et suivi en prison parce que mettre quelqu'un en prison sans raison, enfin sans suivi ça sert à rien, vous le mettez à l'hôtel. Mais la personne elle est juste mise hors d'état de nuire pendant trois mois. Mais s'il n'y a pas de suivi à côté, quand il ressort la première chose qu'il va faire, c'est la même chose, avec une petite amélioration, c'est qu'il aura lu son dossier et qu'il saura comment il est tombé. Nous pour l'audition de l'auteur par exemple, soit on le convoque et donc il a l'opportunité d'avoir un avocat et revenir dans les 10 jours, soit il est arrêté et donc on doit contacter son avocat pour qu'il soit entendu avec son avocat. L'idée ça vient de quoi, ça vient de Saldus. Saldus, c'est un kurde qui a été arrêté en Turquie, qui a été roué de coups dans les prisons turques. Et on s'est dit ah, il faut penser que dans les cellules, les gens sont roués de coups. En toute réalité et en toute transparence. Si je veux tabasser quelqu'un, je veux pas le faire quand il y a son avocat et pendant les 20 minutes d'audition, je vais le faire après. Ou avant et je lui dirais, t'as pas intérêt à dire que c'est moi. Voilà sauf que on est dans un pays occidental avec des valeurs occidentales et honnêtement quand on voit la tête de la plupart des policiers on se dit « il est toujours à l'école lui ». On peut franchement penser que dans notre société ça sonne même plus en fait. Et donc oui ça se faisait moi que je suis rentré donc à l'époque des dinosaures et la télé en noir et blanc. Quand on arrête quelqu'un, on n'y allait pas de main morte. Si moi je devais aller sur des violences à l'époque, monsieur passait par la fenêtre. Il comprenait, je revenais pas de la soirée, c'était sûr. Maintenant, si j'élève la voix sur lui, je risque d'avoir des ennuis parce que j'aurai élevé la voix sur lui, c'est pas du tout la même pratique. Et donc au final pour un dossier qui finalement est simple, on a une déclaration de madame, un constat médical, une déclaration de monsieur. Ça pourrait se terminer comme ça, mais non on va l'agrandir tellement qu'à un moment donné immanquablement, il y a quelqu'un qui va faire une erreur quelque part ou on va louper un devoir ou on va pas faire le bon devoir ou on va avoir un avis contradictoire. Et donc on est dans le flou tout le temps. Donc c'est à ça que sont dû les lenteurs de la justice.

Moi : On arrive à la fin de l'entretien. Je ne sais pas s'il y a un aspect essentiel ou quelque chose que vous voulez rajouter que je n'ai pas forcément mentionné ?

Intervenant : Non, parce que moi il est un peu hors cadre mon entretien puisque c'est avec des victimes donc forcément. Mais on peut faire tout ce qu'on veut avec les victimes, si on travaille pas avec les auteurs ça sert à rien. Le travail sera de zéro si l'auteur n'est pas pris en charge. Le seul qui est possible de dire s'il va porter un coup ou s'il va tuer sa femme, c'est l'auteur, tout le reste, la femme elle peut faire tout ce qu'elle veut, elle n'y arrivera pas. Et moi je le fais souvent avec des victimes, notamment quand je donne le bouton poussoir, je leur dis « allez-vous mettre dans le fond du couloir ». Et donc je sais que je vais mettre six ou sept secondes pour venir en sachant que vous allez pousser dessus. Donc imaginez la police quand elle doit venir qu'elle est rue Natalis et vous habitez sur le quai d'en face. Pourquoi pas le quai d'en face. Imaginez le nombre de coup de couteaux, en sachant qu'on peut vous donner deux à trois coups de couteaux par seconde avant que la police arrive. Vous serez morte et donc je dois

leur expliquer que le bouton c'est un raccourci, mais qu'en fait elles doivent d'abord prendre la fuite. Mais pour ça il faut qu'elle court plus vite que l'auteur. Puis quand elles prennent la fuite, en espérant qu'elle court plus vite que l'auteur, il faut qu'elle puisse quand elles sont rattrapées, si elles sont rattrapées, trouver un refuge. Le refuge, moi je conseil toujours le petit pakistanais parce qu'il y a toujours un petit bâton derrière son comptoir. Je dis aux femmes vous rentrez et vous faites tomber deux chips, il va sortir avec son bâton. Et donc je leur donne toujours ce conseil là ou je leur dis, acheter une bombe de laque et foutée plein de laque, c'est totalement légal et puis vous partez. Et on met sur la victime une responsabilité de sa vie qui est énorme en fait, qui est pratiquement ingérable parce que elle doit être tout le temps d'abord à un niveau d'alerte donc orange. Mais quand on est déjà à l'orange pour vous dire, moi en tant que policier, je frôle le jaune en permanence. Donc j'ai déjà une vigilance accrue où je vais arriver quelque part, je vais regarder autour de moi, c'est un réflexe professionnel, mais je vais pas être dans le jaune, si je suis dans le jaune, je suis en burnout dans deux semaines en fait parce qu'on saurait pas. Et là on demande aux femmes d'être en orange permanent en regardant bien autour d'elle, en se disant que si elles se font agresser, elles vont devoir gérer la fuite, l'appel à l'aide, gérer la protection, si elles sont avec leurs enfants, la protection à leurs enfants, ne surtout pas abîmer autre chose parce que ça va leur retomber dessus et attention d'être prudent dans si elle riposte dans les coups qu'elles vont porter pas un coup de couteau, etc etc. Qui pourrait se retourner contre elle, donc qu'on leur dit je vous donne pas d'outils. Mais allez-y ça va aller. C'est ça qu'on fait avec les victimes. Pour elle, c'est presque mission impossible. Et donc en Belgique on a tout focalisé sur la victime alors qu'on aurait dû tout focaliser enfin pas tout, mais essentiellement se focaliser sur l'auteur, qui fait quelque chose, c'est lui qui va dans un refuge on n'est pas obligé de le mettre en prison. Va dans un refuge pendant deux semaines va vivre en communauté avec d'autres, va à une séance Praxis le lundi soir. Ce n'est pas ça en fait c'est tu vas vivre dans le refuge toi maintenant. Tu étais dans la violence économique et on va te retirer ton salaire et tu auras exactement ce que tu donnais pour vivre et faire vivre ta famille etc etc. et là on va être sur autre chose, on va être sur une prise de conscience de l'auteur qui à un moment donné lui va dire, je peux comprendre. Et après si ça marche pas, là on peut passer à autre chose, mais dans un premier temps rien que ça pour le moment, on lui dit juste on te présente au parquet, du parquet, tu vas aller juge d'instruction ou devant le juge d'instruction. Lui il va être libéré plus que probablement, mais il va te dire, tu vas aller voir Praxis, tu vas aller voir à raison de je crois que c'est, une à deux fois semaine pendant un mois à peu de chose près c'est une dizaine de séances, et dès qu'il a compris que ce qu'il disait c'est mal, on va lui foutre la paix en fait. C'est aussi simple que ça parce qu'en fait c'est des groupes de travail, c'est un psy et on lui dit ce qu'on fait au psy. Je me lamente un peu. Puis après le travail est fini, on passe à quelqu'un d'autre.